

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 23 MARS 2024**

1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mars à dix heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DENAMIEL Alexandre, Maire.

Date de convocation : 01/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- Présents 9
- Pouvoir 2
- Absents excusés 2
- Vote 11

Présents : MM. ALLIOT Karine, DE BUYSER Jean-Pierre, GRANDCLAUDE John, MARTIN Marie-Christine, MAURY Jérôme, RACINET Aurélie, SAYEGH Setta, SURAT Sylvie

Absents représentés : FAVIER Hugues représenté par Mr MAURY Jérôme
LEGRAND Virginie représentée par Mme SURAT Sylvie

Madame RACINET Aurélie est élue secrétaire de séance.

Le dernier procès-verbal est approuvé sans observation.

DELIBERATIONS A PRENDRE :

DELIBERATION N°01 /2024

APPROBATION DU COMPTE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion 2023 de la commune de Pezarches du Receveur municipal, conforme au Compte Administratif 2023 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°02/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE DE PEZARCHES

Le compte administratif 2023 présente un **résultat global de clôture positif de 241 567.39 Euros** qui se détaille ainsi :

Fonctionnement :

Recettes.....	317 948.20 €
Dépenses.....	273 890.21 €
Résultat de l'exercice.....	+ 44 057.99 €
Excédent antérieur reporté	+ 125 634.17 €
Part excédent antérieur affecté à L'investissement.....	- 8 000.00 €
Soit un report en section de fonctionnement de	+ 117 634.17 €

Résultat de clôture Positif.....	+ 161 692.16 €
---	-----------------------

Investissement :

Recettes.....	96 248.98 €
Dépenses.....	247 159.51 €
Résultat de l'exercice déficitaire.....	- 150 910.53 €
Excédent antérieur reporté.....	+ 230 785.76 €

Résultat de clôture Positif	+ 79 875.23 €
--	----------------------

Monsieur Alexandre DENAMIEL, Maire, sort de la salle du Conseil, Monsieur DE BUYSER Jean-Pierre met au vote le compte administratif 2023, qui est adopté et signé par le Conseil, à l'unanimité.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 23 MARS 2024**

2

DELIBERATION N°03/2024

AFFECTATION RESULTATS 2023 : COMMUNE DE PEZARCHES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la commune de PEZARCHES qui s'élève à la somme de 161 692.16 € de la façon suivante :

- **Article 002** Affectation à l'excédent reporté..... 131 692.16 €
- **Article 1068** affectations complémentaires..... 30 000.00 €

EXPERIMENTATION CFU A VENIR (Compte Financier Unique)

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

DELIBERATION N°04/2024

BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2024** de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la **somme de 399 270.76 euros en section de fonctionnement et à la somme de 443 956.20 euros en section d'investissement.**

En matière de fongibilité des crédits: faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) "

Le Conseil Municipal, après délibération, vote et approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la commune.

DELIBERATION N°05/2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, après délibération pour la baisse des taux communaux, à l'unanimité, Approuve les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur le bâti : 28.8 %

Taxe foncière sur le non bâti : 38 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.71 %.

DELIBERATION N°06/2024

FRAIS DE REPRESENTATION 2024 SUR BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Fixe le montant des frais de représentation du Maire pour 2024 à 6 000.00 € sur le budget primitif 2024 de la commune (article 65316).

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PEZARCHES DU 23 MARS 2024**

3

**DELIBERATION N°07/2024
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Accepte les contributions aux organismes de regroupement :

SMIVOS : 15 605.03 euros
SIVOS : 58 669.56 euros
DIVERS : 5 725.41 euros

Soit un total de 80 000.00 euros.

**DELIBERATION N°08/2024
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Au moment du vote Mme MARTIN Marie-Christine déclare faire partie de l'association ACLSP et ne prendra donc pas part au vote de la délibération pour le montant de l'ACLSP.
Le Conseil Municipal, après délibération, à dix voix pour l'ACLSP et 11 voix, pour les autres subventions,
Accepte de donner les subventions suivantes :

JSP SDIS : 50 EUROS
ENTRAIDE ET DEPLACEMENT : 60 EUROS
LA CROIX ROUGE FRANCAISE : 50 EUROS
CENTRE 77 AIDE A DOMICILE : 600 EUROS
ANCIENS COMBATTANTS : 50 EUROS
ACLSP : 300 EUROS + 300 euros supplémentaires Spécial Noël 2024
SYNDICAT DU PARC REGIONAL : 165 EUROS
Au total prévoir à l'article 65748 (Autres personnes de droit privé), 1575 euros sur le budget 2024.

**DELIBERATION N°09/2024
INSTALLATION SPORT EXTERIEUR ADULTES**

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'installation d'équipement sportifs pour adultes sur la commune.
Le devis retenu est celui de l'entreprise KOMPAN, pour un montant de 40 550.77 euros HT soit 48 660.92 euros TTC.
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation d'équipement sportifs pour adultes par l'entreprise KOMPAN et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N°10/2024
REVALORISATION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de réviser la délibération du 25 juin 2005 :
En relevant les barèmes des locations de la salle des fêtes à compter du 14 septembre 2024 de la façon suivante :

Pezarchois 1 ou 2 jours	: 350 euros
Caution	: 500 euros

Une attestation de la responsabilité civile de chaque locataire sera réclamée.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEZARCHES DU 23 MARS 2024

4

DELIBERATION N°11/2024

SORTIR LA RIVIERE YERRES SUR LA COMMUNE DE PEZARCHES DE NATURA 2000

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

Afin de permettre l'entretien correct et le curage du lit de la rivière et d'éviter les inondations à répétition impactant les terres agricoles et une partie des maisons du village, la commune souhaite reprendre le curage de ce lit tel qu'il était effectué il y a une vingtaine d'années dans le cadre du syndicat de l'Yerres.

Sans réponse de l'Etat dans les trois mois nous considérerons cette demande acceptée.

DELIBERATION N°12/2024

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

A titre transitoire, le conseil municipal, après délibération des membres présents et représentés à 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, afin de lutter contre la nuisance lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie décide sur la commune de Pezarches d'éteindre l'éclairage public de 23h30 à 5h00 tous les jours à compter du 1er avril 2024 jusqu'au 1er avril 2026.

Nombre de votants : 11

Contre : DE BUYSER Jean-Pierre, MARTIN Marie-Christine, MAURY Jérôme

COMPTE-RENDU SYNDICATS

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Covaltri : Point sur les déchets
- Analyse financière de la commune
- Mr Maury propose de réfléchir à la mise en place d'une boîte à livre

- **Prochaine réunion du Conseil**
 - **Elections Européennes du Dimanche 9 juin 2024**
 - Conseil municipal du 29/06/2024 à 10h00
 - Conseil municipal du 12/10/2024 à 10h00
 - Conseil municipal du 14/12/2024 à 10h00 + Lunch des anciens
 - Dimanche 15/12/2024 Noël des enfants de Pezarches

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°01/2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE
DELIBERATION N°02/2023 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE DE PEZARCHES
DELIBERATION N°03/2023 AFFECTATION RESULTATS 2023 : COMMUNE DE PEZARCHES
DELIBERATION N°04/2023 BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE
DELIBERATION N°05/2023 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024
DELIBERATION N°06/2023 FRAIS DE REPRESENTATION 2024 SUR BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE
DELIBERATION N°07/2023 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENTS
DELIBERATION N°08/2023 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
DELIBERATION N°09/2023 INSTALLATION SPORT EXTERIEUR ADULTES
DELIBERATION N°10/2023 REVALORISATION TARIFS LOCATION SALLE DES FETES
DELIBERATION N°11/2023 SORTIR LA RIVIERE YERRES DE NATURA 2000
DELIBERATION N°12/2023 EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Le secrétaire de séance

Le Maire

DENAMIEL Alexandre